

WO_PAIE

**Utilisation d'Heures Contrats Automatiques ou Absences
Entrée/Sortie automatiques**

Explication : Les semaines de bases doivent être le reflet du contrat de votre salarié.

Pour se faire, un automatisme existe dans le paramétrage des heures cocher « **Heures contrats automatiques** »

Le logiciel reprendra alors la mensualisation des semaines de bases comme heures contrats du salarié (sur la fiche du salarié).

Cela est valable pendant toute la période du contrat du salarié, ce qui va permettre, si les semaines de base changent, d'avoir les heures contrats automatiques sur la fiche du salarié et donc en paie.

Les **absences entrées sortie automatique** sont également un choix à votre disposition, mais **pas celui préconisé par Ace**, car fausse les calculs de plafond et autres informations.

Et fera apparaitre une ligne sur le bulletin comme vous connaissez sûrement déjà en moins par rapport à la mensualisation uniquement lors de l'entrée ou sortie du salarié.

Si vous changez les semaines de base il faudra modifier les heures contrats du salarié, sur sa fiche.

Quelle est la différence entre les deux ?

Les **Heures Contrats automatiques** mettront les heures **réellement** effectuées lors de toute la **présence du salarié** et aussi lors d'une entrée/sortie en cours de mois.

Les **Absences Entrée / Sortie** calculent ce qu'aurait dû faire le salarié s'il avait travaillé tout le mois et lui enlèvent donc en absence la différence **théorique uniquement** pour une entrée/sortie en cours de mois.

Il y a une jurisprudence qui a donné raison au calcul des heures contrats automatiques et donc à une paie au réel plutôt qu'à une déduction basée sur du théorique, lors d'entrée ou sortie du salarié.

Dans le logiciel :

Lors du renseignement dans Wo paie de la date de sortie du salarié il faudra alors répondre « **Oui** » lorsque le logiciel vous demande si vous voulez arrêter les semaines de bases.

Les heures contrats du salarié seront alors reprises en fonction.

Les compteurs des congés seront alors proratisés comme les autres cumuls

Si vous avez l'habitude d'utiliser les « **Absences Entrée / Sortie** » nous vous recommandons de changer de paramètres avec les **heures contrats automatiques**.

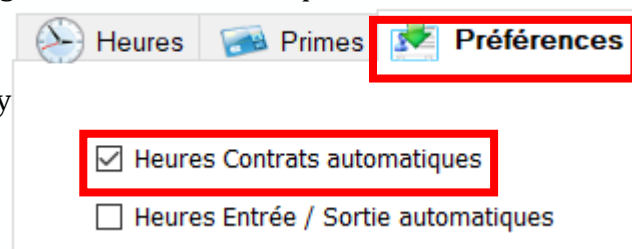
Où paramétrer ce choix ?

Accessible depuis le **paramétrage des Heures**, dans l'onglet « **Préférences** ».

En cliquant sur « **Outils** », « **Configurations** » « Paramétrage des heures » ou depuis la sélection des pointages.

Il est essentiel de cocher qu'une seule des deux options

Attention aux paramètres de paie qui n'est utile que lorsqu'il n'y a pas de pointage.



Les FAQ ont pour objectif de vous accompagner, n'hésitez pas à nous faire un retour.

Aller en consulter davantage sur notre Helpdesk accessible depuis le bouton d'aide, dans le logiciel aussi avec le raccourci « F1 » de votre clavier et dans le menu « Documentation », « Helpdesk ACE » ou encore sur notre site acesoftware.fr
Si vous ne trouvez pas votre bonheur, faites-nous une demande directement depuis votre espace